

Déclaration Liminaire CTM 4 Octobre 2016

Ce projet de loi de finances confirme la logique mise en œuvre depuis des années avec les succès que l'on sait: affaiblissement de l'impôt sur le revenu, transfert massif des prélèvements des entreprises vers les particuliers, et enfin des dizaines de milliards de ristournes fiscales et sociales aux entreprises pour répondre au chantage sans fin des patrons.

La mesure phare pour les particuliers, **le prélèvement à la source** de l'impôt sur le revenu par l'employeur ne tiendra pas ses promesses de simplification. En effet, une déclaration sera toujours nécessaire et des régularisations d'impôts seront opérées l'année suivante.

L'impôt ne sera donc pas contemporain de la perception des revenus. ,

En cas d'erreur le contribuable sera d'abord prélevé et devra ensuite se retourner vers deux interlocuteurs : l'administration fiscale et le service comptable de l'entreprise afin de régulariser sa situation.

Loin de permettre des avances de trésorerie, des personnes non imposables aujourd'hui seront prélevées et devront attendre un an pour bénéficier du remboursement des sommes indûment prélevées.

Tout cela avec en prime un risque de dégradation du taux de recouvrement par l'Etat de l'impôt sur le revenu qui était dans le système actuel de 99 % ! La collecte de cet impôt par les entreprises générera forcément des déperditions (entreprises défaillantes, fraudes...) et une surcharge de travail pour les services de la DGFIP.

Le gouvernement annonce également une **baisse de l'impôt sur le revenu**, pour les «classes moyennes». Rappelons simplement que l'impôt sur le revenu est le plus juste du système fiscal, car progressif, et que son poids dans les prélèvements obligatoires, marginal aujourd'hui, devrait être renforcé.

En réalité cette mesure ne profitera qu'à une minorité de contribuables. Pour les "heureux" bénéficiaires, cette légère baisse de l'impôt sur le revenu ne compensera pas les augmentations d'autres taxes. En effet, les salariés payent très cher les cadeaux faits aux entreprises : augmentation des impôts locaux, de la tva, taxes écologiques...

Le gouvernement se félicite d'une **maîtrise de la dépense publique**. Or cette maîtrise cache une baisse des dépenses utiles (investissements, services publics) afin de financer, par dizaines de milliards, la gabegie des crédits d'impôts aux entreprises sans contrepartie et surtout sans effet: le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) qui devait faire baisser le chômage et le CIR (crédit d'impôt recherche) qui devait faire de notre pays un champion de la recherche et développement.

Ces cadeaux seront bientôt transformés en baisse pérenne d'impôt sur les sociétés et mettrons toujours plus en péril les finances publiques. Cette course au moins disant est absurde; l'imposition est toujours trop élevée pour le capital, même baissé à 28% comme annoncé, l'impôt sur les sociétés sera encore et toujours insupportable. L'exemple récent d'Apple en Irlande (où le taux d'IS est de 12,5%) nous le démontre.

Pour ne rien arranger le premier ministre quelques heures après la présentation du projet de loi de finances, jette le trouble avec des déclarations fracassantes concernant le financement des collectivités locales et le remplacement de la Dotation Générale de

Fonctionnement au profit du versement d'une fraction de la TVA. Cela nous interroge bien évidemment sur l'intrusion du premier ministre dans le débat budgétaire. Nous souhaiterions donc, M Sapin que vous nous apportiez des précisions sur la teneur de ce projet.

Alors que notre ministère doit assumer des missions cruciales, de lutte contre les trafics, de préservation de l'environnement, de lutte contre la fraude fiscale, de protection des consommateurs, d'information économique et sociale..., ce projet de loi de finances affiche comme objectif la **suppression de 1540 emplois supplémentaires** au ministère des finances.

Dans le même temps la précarité augmente: vacataires ou retraités rappelés pour faire la paye aux Douanes, étudiants, apprentis, services civiques pour faire l'accueil à la DGFIP, enquêteurs et enquêtrices de l'INSEE qui sont maintenus dans la précarité par le maintien volontaire de quotité de travail à temps incomplet.

Et tout ceci se faisant au détriment de l'emploi statutaire, en effet si l'on extourne le recrutement des apprentis, en réalité à la DGFIP, il s'agit de 1815 suppressions d'emplois statutaires plutôt que 1630 affichés pour cette année.

Dans la situation économique et sociale actuelle, pour la CGT, ces orientations politiques sont totalement irresponsables. Car dans l'ensemble du Ministère ces nouvelles mesures austéritaires à Bercy auront pour conséquences concrètes une nouvelle détérioration des missions accomplies au quotidien par les agents et une nouvelle dégradation des conditions de travail pourtant devenues insupportables à bien des égards. Ces choix budgétaires ont aussi pour conséquences l'impuissance à mettre en œuvre des mesures de justice sociale indispensables à l'amélioration des conditions de travail des agents comme par exemple l'égalité professionnelle, l'accessibilité aux handicapés ou encore le désamiantage généralisé.

S'agissant de la situation spécifique de la DGCCRF, le PLF 2017 consacre de nouveau le gel des effectifs. Cette mesure reconduite pour la quatrième année consécutive, loin d'être positive, entérine de manière durable la perte de 16 % des effectifs résultant de la RGPP. A refuser de remettre de l'emploi à la DGCCRF, le gouvernement la maintient par asphyxie dans l'incapacité d'assurer les missions de contrôle qui lui sont confiées. Les mesures résultant du rapport Auvigne Mazurel, loin de constituer une alternative, ajoutent à la dégradation des capacités de contrôle dans le champ économique. Que ce soit en matière d'emploi ou d'organisation des services, en refusant de revenir sur les mesures résultant de la RGPP et de la RÉATE, vous portez l'entière responsabilité du délitement de la DGCCRF, de la rétraction de ses missions et de la situation de ses agents.

La CGT attire également l'attention du ministre sur les négociations de libre échange en cours entre l'union européenne et le Canada (CETA). Si ce traité était ratifié il emporterait des conséquences extrêmement graves pour les missions de la Douane et de la DGCCRF. Il en est ainsi de l'examen de la situation de la commande publique où CETA prévoit de favoriser « les moins disant ».M Sapin nous souhaitons que vous nous précisiez quelle est la position de l'Etat français sur ce sujet.

Nous souhaiterions avoir des explications sur l'annonce faite de transférer à la Mutualité Sociale Agricole le fond de solidarité géré aujourd'hui par la Caisse des Dépôts et Consignations. Alors que cette mission à destination d'une population fragile, est parfaitement gérée par la CDC depuis les années 1950 avec des faibles coûts de gestion, pour la CGT rien ne justifie ce transfert, qui menace au passage une centaine d'emplois.

En outre, nous prenons acte positivement des réponses faites par M. le conseiller social qui nous a garanti que les monnaies et médailles resteraient sous un statut d'EPIC, toutefois cela ne règle pas toutes une série de problèmes demeurant sur les droits et garanties des personnels.

Sur la mise en place des Centres de Service Ressources Humaines, celle-ci a depuis le départ soulevé de nombreux problèmes liés à l'objectif même de cette réforme: supprimer des centaines d'emplois en industrialisant les tâches.

Les conséquences sont connues: dégradation des conditions de travail liée à l'intensification des tâches, à l'impossibilité de réaliser correctement ses missions et services souffrants d'un sous dimensionnement humain. Du reste la semaine dernière le CSRH de la Douane était en grève à 80%.

Plutôt que de prendre en compte ces problèmes sur lesquels nous vous alertons depuis des années, vous avez décidé d'accélérer le mouvement au prix d'une mise en danger des collègues concernés et des missions qu'ils accomplissent.

Sur le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, nous vous demandons d'utiliser le pouvoir qui est le vôtre de ne pas le mettre en œuvre au sein de nos administrations.

En outre, la mise en œuvre du désaccord Parcours Professionnel Carrière Rémunération dans nos administrations se traduit d'ores et déjà par des reculs en termes de règles de gestions; PPCR conduisant à l'individualisation de la carrière et à la rémunération à la tête du client.

Or, pour accomplir nos missions, nous n'avons pas besoin d'être mis en concurrence les uns avec les autres, mais de travailler en coopération. L'efficacité par la compétition et le chacun pour soi n'est qu'un mythe utilisé pour briser les collectifs de travail et accroître l'intensification des tâches au détriment de la santé des personnels et de la qualité du service rendu.

Sur le sujet de PPCR, chez les Ingénieurs Industrie Mines, la mise en place de PPCR qui risque de provoquer une fusion des corps en un seul corps d'Ingénieurs pour l'ensemble de la fonction publique, crée une vive émotion.

De même, les agents de la filière sociale, assistants de service social et conseillers techniques, mènent une lutte importante depuis de nombreux mois pour la reconnaissance de leur filière. Vous avez annoncé l'attribution d'une NBI de 23 points pour les premiers et de 30 points pour les autres. Pour la CGT cette mesure n'est pas suffisante, les agents demandent toujours que l'administration porte ce dossier devant la Fonction Publique."

Concernant les collègues passés de B en A avant le décret Jacob de 2006 et qui ont donc été spoliés, ils attendent encore et toujours un règlement de leur dossier, les groupes de travail que vous aviez annoncé au printemps 2015 n'ont rien donné.

Comme cela a été dit dans la déclaration unitaire, nous vous demandons de relancer la Fonction Publique pour obtenir d'elle la reconnaissance immédiate du Tripode en site amianté.

Il s'agit maintenant de concrétiser le soutien annoncé par les ministres ici-même, en 2013 en réponse à nos demandes.

Du reste, concernant la santé et la sécurité au travail, L'arrêté ministériel sur le télétravail

est un arrêté au rabais sans garanties pour les agents, il n'a d'ailleurs pas fait l'objet d'un examen au chsm mais d'une simple présentation, alors que la dimension Hygiène Sécurité Condition de Travail du télétravail est majeure.

Sur ce sujet, comme sur les autres, nous avons participé aux discussions et avons des propositions à faire, pour que cette réforme se fasse dans l'intérêt des agents.

Concernant la protection sociale complémentaire, nous avons des propositions et sommes prêts à entrer en négociations. Nous considérons qu'il s'agit d'améliorer significativement les prestations allouées aux agents de Bercy.

Concernant l'action sociale ministérielle, nous prenons note de l'assurance du maintien du budget de l'action sociale, toutefois cela revient à pérenniser la baisse subie dans le budget de l'année dernière, alors que les besoins sont immenses (logement, restauration, petite enfance, droits aux vacances). Pour nous il serait inconcevable de justifier une baisse du budget de l'action sociale par une non-consommation des crédits, pour nous ce qui compte c'est de répondre aux besoins des agents.

En outre concernant la Masse des douanes, nous avons pris acte de vos réactions suite au rapport de la cour des comptes et espérons que vous poursuiviez dans votre engagement à assurer la pérennité du logement social douanier

S'agissant de la question du dialogue social alors que le président de la République avait affiché sa volonté de redonner toute leur place aux corps intermédiaires, tout au contraire nous avons constaté un délitement et une dégradation constante du niveau du dialogue social dans ce ministère rendant impossible de véritables concertations ou négociations et cela à tous les niveaux d'instances.

D'ailleurs nous assistons à des remises en cause des libertés syndicales, ainsi par exemple, dans un service de l'INSEE, un représentant du personnel au CHSCT spécial enquêteur est le seul à ne pas avoir vu sa quotité de travail augmenter alors que la possibilité existait, d'autre part le nouveau secrétaire général du syndicat de l'INSEE a été mis en cause pour ses activités syndicales, dès son élection connue ou encore pas plus tard qu'hier les organisations syndicales majoritaires ont boycotté un Comité Technique de Réseau Douanier pour dénoncer la remise en cause des libertés syndicales, il s'agit là de quelques exemples parmi une liste bien trop longue.

Dans le cadre du dialogue social, nous vous demandons d'assumer votre rôle de ministre en nous communiquant la liste des restructurations dans les différentes directions du ministère, informations que les directions concernées se refusent à communiquer aux organisations syndicales.

Toujours dans le cadre du dialogue social, il est inenvisageable pour la CGT, que soit mis en place pour des raisons budgétaires le vote électronique, nous serons très vigilants à ce que les agents bénéficient d'un mode d'expression démocratique et transparent lors des prochaines échéances électorales.

Les démissions collectives des délégations CHSCT dans le 14 et le 76, les mises au placard de représentants des personnels doivent recevoir une réponse de votre part.

Loin d'être résignée la CGT mettra tout en œuvre, grâce à la mobilisation des personnels, pour offrir un autre avenir aux administrations de Bercy.

D'ailleurs la mobilisation des personnels est en cours à la DGFIP.